



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-02-03-6829

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 février 2025 à 19 h 11.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B)** Adoption de l'ordre du jour;
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2025;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2025;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2025;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2025;
 - 5. Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier 2024 à décembre 2024;
- D)** Période d'information du maire;
- F)** Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2025;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025; (*budget*)
- 10.4** Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 23 janvier 2025;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;
- 20.2 Autorisation - Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Sainte-Barbe;
- 20.3 Approbation - Demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec – Rue commerciale F.-Cleyne;
- 20.4 Approbation - Demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec – Projet Highland;
- 20.5 Autorisation - Octroi de contrat – Telmatik – Système d'alerte à la population;
- 20.6 Autorisation – Achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2023 de DM Automobile;
- 20.7 Autorisation- Paiement de facture-Surpresseur 4S inc.- Pièces pour les surpresseurs;
- 20.8 Contrat de travaux de réfection et d'aménagement des bureaux de la SAAQ – 16 rue Prince;
- 20.9 Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Demande de contribution financière – Journée Internationale des droits des femmes 2025 (Haut-Saint-Laurent);
- 30.2 Autorisation - Demande de contribution financière –Gala des Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation – Adoption du règlement no. 977-2024 modifiant le règlement de lotissement no 514, le règlement 515 sur les permis et certificats et le règlement de zonage 512 visant à permettre la création d'un lot enclavé et la construction sur ce type de lot sous certaines conditions.
- 40.2 Approbation – Adoption du deuxième projet de règlement no. 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512;
- 40.3 Avis de motion et présentation du règlement no. 982-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512 portant sur diverses dispositions;
- 40.4 Approbation – Adoption du premier projet de règlement no. 982-2024 modifiant le règlement de zonage no. 512 portant sur diverses dispositions;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

- 70.2 Madame Andrea Geary:
70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
70.4 Monsieur Florent Ricard:
70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-02-03-6830

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2025 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2025

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2025

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 janvier 2025

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2025

En vertu de l'article 477.2 de la **Loi sur les Cités et Villes**, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 janvier 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées de janvier 2024 à décembre 2024

La liste des dépenses autorisées de janvier 2024 à décembre 2024 est déposée et incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Période d'information du maire

Le mois de janvier a été très occupé, les membres du conseil ont eu plusieurs rencontres de travail ainsi que quatre séances du conseil.

Au cours de l'année 2025, quatre événements se tiendront dans le cadre des fêtes du 200^e anniversaire de la ville. La programmation des festivités sera publiée bientôt.

Les comptes de taxes ont été envoyés dans les délais. Au niveau de la taxe foncière, nous avons maintenu les mêmes taux à l'exception du taux sur les immeubles de 6 logements et plus qui a augmenté légèrement.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 13 janvier 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-02-03-6831

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 14 janvier 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 14 janvier 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-02-03-6832

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 14 janvier 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-02-03-6833

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-02-03-6834

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Considérant que la Ville de Huntingdon et la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

Considérant qu'il y a lieu de définir l'entraide, selon les besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors d'un sinistre comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

25-02-03-6835

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'Entente intermunicipale en matière de sécurité incendie entre la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la Ville de Huntingdon.

Adopté

Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Sainte-Barbe

Considérant que la Ville de Huntingdon et la municipalité de Sainte-Barbe désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

Considérant qu'il y a lieu de définir l'entraide, selon les besoins de la Municipalité de Sainte-Barbe lors d'un sinistre comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

25-02-03-6836

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie et d'intervention d'urgence entre la municipalité de Sainte-Barbe et la Ville de Huntingdon.

Adopté

Demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec – Rue commerciale F.-Cleyn

Considérant que la compagnie 9408-5206 Québec inc. a déposé une demande à Hydro-Québec afin de prolonger le réseau électrique sur le chemin d'accès du projet commercial situé sur la rue F.-Cleyn et désigné sous le numéro de lot 6 623 407;

Considérant qu'Hydro-Québec demande que la Ville de Huntingdon donne son avis en rapport à cette demande de prolongement du réseau électrique;

Considérant que les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout ont été réalisés dans l'emprise du chemin d'accès désigné sous le numéro de lot 6 623 407 du Cadastre du Québec;

Considérant que suivant la cession de certains lots à des promoteurs, il est requis de présenter une demande de prolongement de réseau électrique à Hydro-Québec dans la future emprise municipale, soit le lot 6 623 407, afin que soient alimentés les nouveaux bâtiments.

25-02-03-6837

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal est favorable à la demande de prolongement du réseau électrique pour le projet commercial situé sur la rue F.- Cleyne Huntingdon J0S 1H0 présentée à Hydro-Québec par la compagnie 9408-5206 Québec Inc.

Adopté

Demande de prolongement du réseau électrique à Hydro-Québec – Projet Highland

Considérant que la compagnie Gestion Imseel. a déposé une demande à Hydro-Québec afin de prolonger le réseau électrique sur le chemin d'accès du projet Highland situé sur la rue Lake connue et désignée sous le numéro de lot 3 229 799;

Considérant qu'Hydro-Québec demande que la Ville de Huntingdon donne son avis en rapport à cette demande de prolongement du réseau électrique;

Considérant que les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout vont être réalisés dans l'emprise du chemin d'accès désigné sous le numéro de lot 3 229 799 du Cadastre du Québec;

Considérant que suivant la cession de certains lots à des promoteurs, il est requis de présenter une demande de prolongement de réseau électrique à Hydro-Québec dans la future emprise municipale, soit le lot 3 229 799, afin que soient alimentés les nouveaux bâtiments.

25-02-03-6838

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal est favorable à la demande de prolongement du réseau électrique pour le projet Highland situé sur la rue Lake à Huntingdon, Québec, J0S 1H0 présentée à Hydro-Québec par la compagnie Gestion Imseel.

Adopté

Octroi de contrat – Telmatik – Système d'alerte à la population

Considérant que la Ville de Huntingdon désire implanter un service d'alerte et de notification à sa population pour permettre de les aviser rapidement et efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'un système d'alerte sert à rejoindre les citoyens et commerçants pour les avertir lors d'un avis d'ébullition ou un bris d'aqueduc, par exemple;

Considérant qu'un système d'alerte et notification permet de rejoindre la population par appel téléphonique automatisé, par courriel ou par messagerie texte;

Considérant l'offre de service présentée par la compagnie Telmatik présentant les frais uniques d'implantation au coût de 300 \$ et une tarification annuelle de 2 990 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que la compagnie Telmatik présente une interface conviviale et simple qui inclut un système de cartographie permettant de cibler les citoyens de secteurs précis.

25-02-03-6839

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Telmatik avec les frais uniques d'implantation au coût de 300 \$ et une tarification annuelle de 2 990 \$, plus les taxes applicables.

Que la dépense de 3 139.13 \$ soit financée à même le budget prévu au poste 22 100 40 726 dont le financement provient d'une affectation des activités financières 21 690 00 000.

Adopté

Achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2023 de DM Automobile

Considérant que l'état de la Camionnette GMC Sierra 1500 WT année 2009 utilisée par les employés des travaux publics nécessite qu'elle soit remplacée;

Considérant que la Ville désire acheter la Camionnette Silverado 1500 WT année 2023 offerte chez DM Automobile au prix de 35 995 \$ plus les taxes applicables.

24-02-03-6840

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise l'achat de la Camionnette Silverado 1500 WT année 2023 offerte chez DM Automobile au prix de 35 995 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise les coûts relatifs à l'application d'une protection antirouille et à l'achat de 4 pneus d'hiver ainsi que tout autre frais relatif à l'achat du véhicule.

Que la dépense de 37 790.25 \$ ainsi que toute autre dépense s'y afférent soit imputée au poste 22 320 00 725 tel que prévu au budget et soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Autorisation paiement de facture – Surpresseur 4S inc – Pièces pour les suppresseurs à l'usine d'épuration

Considérant que les clapets antiretours d'air pour les supprimeurs à l'usine d'épuration ne sont plus étanches et que les joints sont craquelés;

Considérant la facture no. 21433 présentée par Surpresseur 4S inc. au montant de 9 165 \$ pour l'acquisition de pièces et de main-d'œuvre.

24-02-03-6841

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 21433 à Surpresseur 4S inc. pour l'acquisition de pièces et main-d'œuvre pour un montant de 9 165 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 9 622.10 \$ ainsi que toute autre dépense s'y afférent soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Contrat de travaux de réfection et d'aménagement des bureaux de la SAAQ – 16 rue Prince

Considérant que les bureaux utilisés dans le cadre de l'entente de service intervenue, le 2 mai 2011, entre la Ville de Huntingdon et la Société de l'assurance automobile du Québec requièrent des travaux de réfection et d'aménagement;

Considérant l'offre de service reçu de la compagnie M.A.P. Installation inc. le 9 janvier 2025 au coût de 26 921.28 \$ plus les taxes applicables.

25-02-03-6842

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement des bureaux de la SAAQ à la compagnie M.A.P. Installation inc. pour un montant de 26 921.28 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 26 921.28 \$ au poste budgétaire 22-100-30-722 ainsi que toute autre dépense afférente au projet soient financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Autorisation de signature- Entente intermunicipale d'entraide pour la protection incendie – Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois

Considérant que la Ville de Huntingdon et la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1)* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4)* permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

Considérant qu'il y a lieu de définir l'entraide, selon les besoins de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois lors d'un sinistre comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

25-02-03-6843

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'Entente intermunicipale en matière de sécurité incendie entre la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois et la Ville de Huntingdon.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière – Journée Internationale des droits des femmes 2025 (Haut-Saint-Laurent)

Considérant que la Résidence-Elle du Haut Saint-Laurent demande à la Ville une contribution financière dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes 2025, sous le thème national « Encore en lutte »;

Considérant que le comité organisateur formé de travailleuses du milieu communautaire organise, pour le 13 mars prochain, un spectacle Burning BRASS Band, première fanfare de cuivres professionnelle au Canada composée exclusivement de femmes et de personnes non binaires.

25-02-03-6844

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Résidence-Elle du Haut Saint-Laurent.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière –Gala des Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon

Considérant que le comité des Frontaliers actifs de l'école Arthur-Pigeon organise un Gala qui se tiendra le 1^{er} mai 2025;

Considérant que des bourses et des trophées seront remis aux élèves méritants.

25-02-03-6845

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 250 \$ au Frontaliers Actifs de l'école Arthur-Pigeon.

Que la dépense de 250 \$ soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement no. 977-2024 modifiant le règlement de lotissement no 514, le règlement 515 sur les permis et certificats et le règlement de zonage 512 visant à permettre la création d'un lot enclavé et la construction sur ce type de lot sous certaines conditions.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement no 514, le règlement 515 sur les permis et certificats et le règlement de zonage 512 visant à permettre la création d'un lot enclavé et la construction sur ce type de lot sous certaines conditions;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2024;

Considérant qu'un projet de règlement 977-2024 avait été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2024 et que, depuis, des modifications substantielles ont été apportées audit projet de règlement;

Considérant qu'à la séance ordinaire du 13 janvier 2025, un nouveau projet de règlement 977-2024 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary;

Considérant l'adoption du projet de règlement 977-2024 à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 30 janvier 2025;

Considérant qu'aucune disposition du présent règlement n'est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 977-2024 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

25-02-03-6846

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement no 977-2024 modifiant le règlement de lotissement no 514, le règlement 515 sur les permis et certificats et le règlement de zonage 512 visant à permettre la création d'un lot enclavé et la construction sur ce type de lot sous certaines conditions, tel que modifié.

Adopté

Adoption du deuxième projet de règlement no. 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance du 13 janvier 2025;

Considérant que le projet de règlement no 980-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

Considérant l'adoption du projet de règlement 980-2025 à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 30 janvier 2025;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 980-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19).

25-02-03-6847

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 980-2025 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

Avis de motion du règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage no 512

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage no 512 sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage no 512

Le Règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage no 512 est déposé et présenté par monsieur Rémi Robidoux.

Adoption du projet de règlement no. 982-2025 modifiant le règlement de zonage 512 portant sur diverses dispositions

Considérant que la ville souhaite modifier les normes relatives aux remises;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance du 3 février 2025;

Considérant que le projet de règlement no 982-2025 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 3 février 2025;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement;

Considérant qu'aucune disposition du présent règlement n'est susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 982-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19).

25-02-03-6848

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le projet de règlement no 982-2025 modifiant le règlement de zonage 512 portant sur diverses dispositions.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il a assisté à une réunion de l'Office d'habitation.

Mme Andrea Geary: Une réunion du Marché Fermier aura lieu le 4 février. Les prochains marchés se tiendront à Sainte-Barbe le 9 février et à Huntingdon le 16 mars prochain.

M. Dominic Tremblay: Il félicite l'administration et le conseil pour le travail effectué lors des travaux budgétaires. Ce sont des années d'efforts qui nous permettent aujourd'hui de ne pas augmenter les taux de taxes dans un contexte économique difficile.

Des rencontres ont lieu pour l'organisation des activités du 200^e anniversaire d'Huntingdon.

Les citoyens apprécient le nouveau panneau indicateur situé au coin des rues Châteauguay et Prince.

M. Florent Ricard : Il y a deux abribus nouvellement installés à Huntingdon, l'un sur la rue Châteauguay face à la crèmerie et un autre sur la rue Lake en avant du Dollorama.

M. Maurice Brossoit : La ville va très bien.

M. Rémi Robidoux: Il a participé à une réunion du comité de l'aréna. Des réparations sur le système de refroidissement au glycol ont été faites pour un montant de plus de 70 000 \$. Monsieur Renaud, le directeur de l'aréna, conteste la facture évoquant que les réparations n'auraient pas été effectuées avec compétence et que la quantité de glycol facturée est excessive. Le conseil de l'aréna n'a pas encore reçu toute l'information sur ce sujet et aucun document ne leur a été remis.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-02-03-6849

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 05.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière